**DECLARATION VERBALE DE MADAGASCAR**

**EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE L’ERYTHREE**

 **Lundi** **6 mai 2024, 14h30H-18h00**

Merci Monsieur le Président,

Madagascar remercie l’Érythrée pour son rapport dans le cadre de ce présent cycle de son EPU et salue les efforts fournis par l’Érythrée au cours des cinq dernières années en matière de protection et de promotion des droits de l’homme, notamment l’adhésion à certaines conventions internationales importantes en matière de droits de l’homme, comme le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention contre la torture.

Madagascar salue également les progrès au niveau régional, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, l’obtention de résultats positifs dans la réalisation d'objectifs liés à la mise en place d'institutions financières et monétaires continentales et à l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

Dans la continuité de ces efforts, Madagascar recommande à l’Érythrée ce qui suit :

1. Considérer la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, du 2ème Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;
2. Déclarer un moratoire officiel sur la peine de mort en vue de son abolition ;
3. Réformer le système de service national obligatoire, en interdisant le recrutement de mineurs et en instaurant un service civil de remplacement.

Madagascar souhaite plein succès à l’Érythrée dans la mise en œuvre des recommandations issues de son EPU.

Je vous remercie.